



INFORMATIONS ET INSCRIPTION : JUGE S grand Tour

Généralités

La présente feuille d'information contient toutes les prescriptions importantes pour l'examen de juge de dressage S grand Tour. Les désignations de personnes s'entendent au masculin comme au féminin.

La responsabilité de tous les intérêts, comme recrutement et engagement, nomination, cours de formation et de perfectionnement, mesures disciplinaires et suppression de fonction pour les officiels incombe à la Commission de la branche du ressort technique, sur l'ordre de la discipline Dressage Swiss Equestrian (Règl. d'Org. de Swiss Equestrian).

Définition Juge S grand Tour

Le Juge M est autorisé à juger tous les programmes CC, promotions CH, R, L et M et S et tous les programmes FEI lors de tous les tournois.

Conditions de promotion

- Au minimum 3 - 5 ans en tant que juge S petit Tour avec au minimum 10 engagements lors d'épreuves S petit Tour
- Au minimum 4x en tant qu'assistant d'un juge C Grand Tour
- Visite d'un cours juge GP ou co-juger un Grand Prix (sans évaluation)
- Trois classements dans épreuves officielles de la catégorie S avec 64%

Examen Juge S grand Tour

Les personnes qui remplissent ces conditions remettent leur candidature avec le formulaire officiel au Secrétariat Swiss Equestrian. Les candidats sont convoqués à l'examen. L'examen de juge aura lieu selon le Règlement d'exams.

En cas d'échec, l'épreuve peut être répétée au maximum une fois

Publication

Les noms des juges S grand Tour seront publiés sur www.swiss-equestrian.ch.

Restriction d'âge

L'activité de juge prend fin au 31 décembre de l'année durant laquelle le fonctionnaire de sport atteint ses 75 ans.

Cours

Il est obligatoire de participer au minimum à deux cours de juge de dressage officiel par année, proposé par la discipline Dressage.

Un cours en ligne annoncé peut en faire partie.

Engagements annuels des juges

Il est exigé par juge de dressage par an, au moins huit engagements par juge, au moins 4 engagements par responsable place d'échauffement et une fois par an fonctionner en tant qu'assistant d'un autre juge.

Lors de prestations irrégulières à répétition, le juge peut être déclassé. (Décision Directoire Dressage sur requête du ressort technique).

Congé

Le juge peut présenter une demande de congé dans l'exercice de sa fonction. Passé un délai de trois ans d'une période de congé, un nouvel examen pour juges peut être exigé.

Responsabilité

D'un juge est exigé, qu'il respecte les Règlements et Directives Swiss Equestrian et en tant que représentant de la discipline Dressage, qu'il persuade par son comportement irréprochable. En cas de non-respect ou de plaintes répétées, la Commission des sanctions – sur la demande du ressort technique de la discipline Dressage – peut engager des mesures disciplinaires à l'encontre de l'officiel, selon l'appendice I du Règlement Général.

Propre participation

Un juge est autorisé aussi bien à juger qu'à monter lui-même à la même manifestation. Monter et juger dans la même catégorie (par exemple L 12 et L 14) le même jour est interdit.

Bases juridiques

Le Règlement de l'Ordre Juridique est applicable et la compétence du Tribunal Fédéral est expressément reconnue.

Valable à partir du 01.01.2025



Nom :

Prénom :

Rue :

NPA / Lieu :

Numéro de licence :

Tél. :

Natel :

E-Mail :

Swiss Equestrian
Case postale 726
Papiermühlestrasse 40 H
3000 Berne 22

Inscription à l'examen : Juge de Dressage S grand Tour

J'ai bien pris note des conditions d'examen et m'inscris par la présente à l'examen de Juge S grand Tour.

Je suis actif en tant que juge de dressage S petit Tour depuis _____

Justification des assists (Au minimum 10 engagements en tant que juge S petit Tour)

Lieu de la manifestation	Date	Progr./Position	Remarques

Assistant au juge C petit tour

Lieu de la manifestation	Date	Programme	Signature du juge C

Lieu, Date :

Signature :